

# La chasse au sein des Espaces Naturels Sensibles du Morbihan

## ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux, co-mené avec la FDC 56, a pour objectif d'établir un constat des pratiques de chasse au sein des propriétés départementales classées ENS sur lesquelles peu de données sont aujourd'hui récoltées. Ceci permettra de mettre en place une gestion plus adaptée des sites, tenant compte des autres usagers présents.

**1**

La première étape a consisté à identifier les sociétés de chasse actives sur ces sites et a permis de recenser 58 sociétés de chasse impliquées, pour un total de 79 ENS.

**2**

La seconde phase de la démarche a été l'envoi d'un questionnaire à ces 58 associations identifiées avec l'aide des techniciens de la FDC 56, afin de récupérer des données factuelles sur leurs pratiques (périodes, espèces chassées, fréquence de chasse, types de chasse..) sur les parcelles départementales. 38 réponses ont été reçues, soit 65% de retours.

**3**

La troisième étape de la démarche fut la conduite d'entretiens semi-directifs auprès de présidents ou représentants des sociétés de chasse identifiées. Les sociétés de chasse auditionnées (14) ont été sélectionnées selon différents critères (type de structure, localisation, enjeux du site...)

## STRUCTURE DE LA CHASSE DANS LES ENS

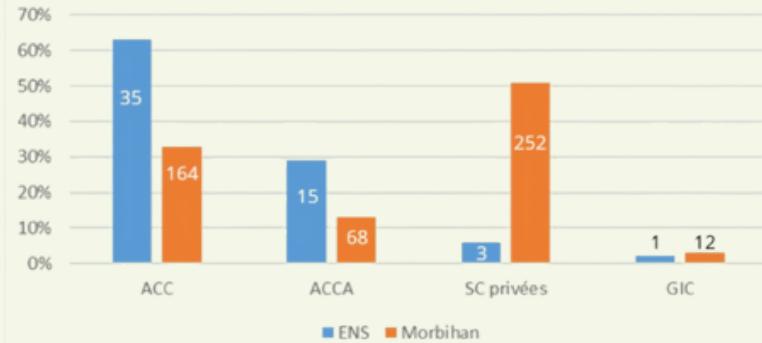
On observe que les proportions des ACC et ACCA en conventionnement sont globalement similaires à leur répartition dans le Morbihan. En revanche, les sociétés privées restent très peu représentées sur les propriétés départementales classées ENS.



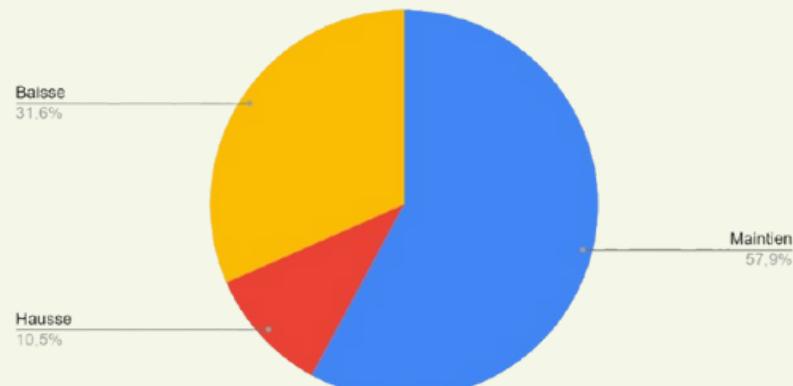
La dynamique d'évolution de la pratique de chasse sur les ENS du Morbihan est relativement stable, tout comme l'évolution du nombre de chasseurs au sein des sociétés de chasse. Malgré une baisse des effectifs qui semble globale à l'échelle départementale, 57% des sociétés répondantes voient leur nombre d'adhérents se maintenir.



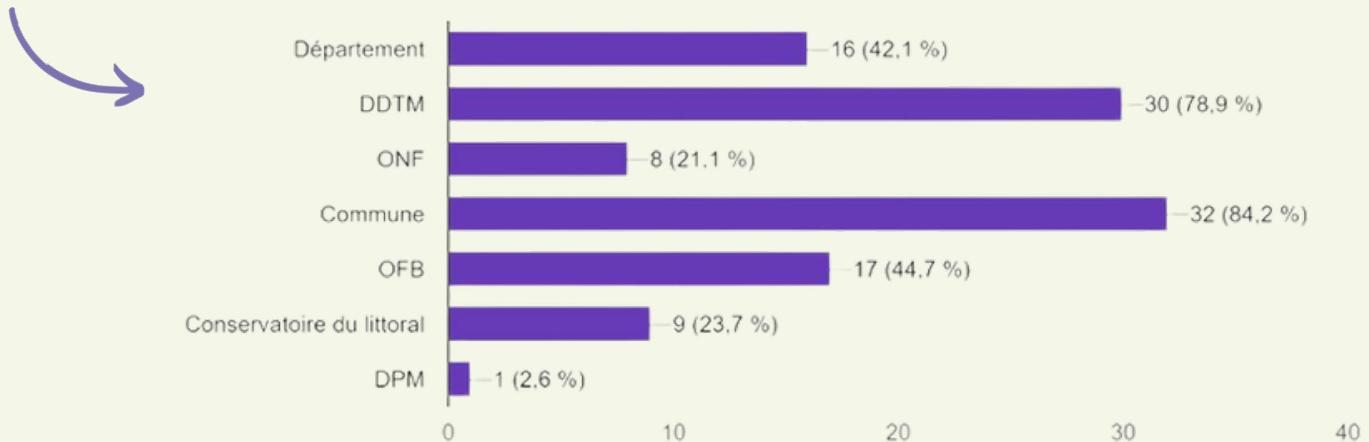
Types de sociétés de chasse pratiquantes sur les ENS du Morbihan



Évolution du nombre de chasseurs au sein des SC pratiquants les ENS du Morbihan (38 réponses)

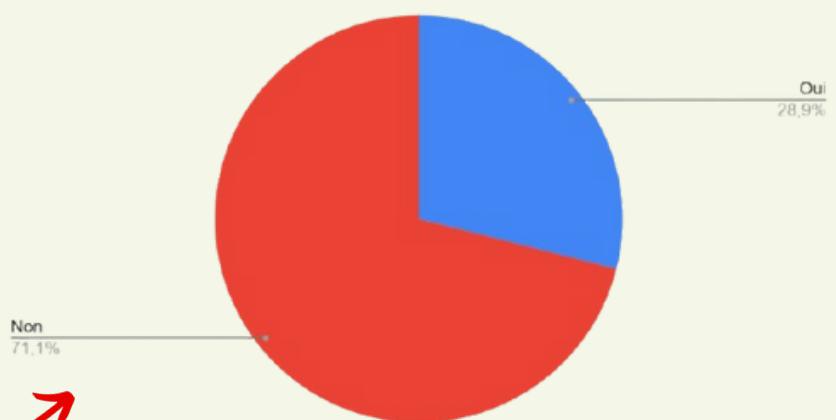


Les sociétés de chasse ont déclaré être en lien avec diverses structures à l'échelle du département. En effet, un lien direct ou indirect est parfois établi par le biais de la FDC entre les sociétés de chasse et le département, mais également avec le Conservatoire de l'Espace Littoral, la DDTM, l'ONF, la commune, ou encore l'OFB. Les sociétés de chasse sont en moyenne en contact avec 3 structures, qu'elles soient institutionnelles ou techniques.



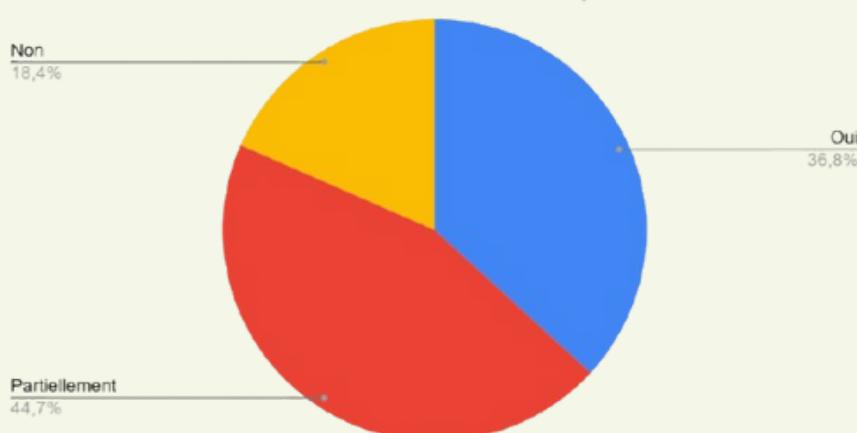
Seulement 28% des sociétés de chasse répondantes déclarent savoir qui contacter au sein du département concernant leurs pratiques au sein des ENS. Le contact préalablement établi entre le département et les sociétés de chasse dans le cadre de la première signature de convention (2003) a pu être perdu au fil du temps, en prenant en compte les changements de membres du bureau au sein des sociétés de chasse, mais également du personnel du département.

Proportion de sociétés de chasse sachant qui contacter au sein du service ENS du département



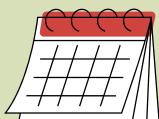
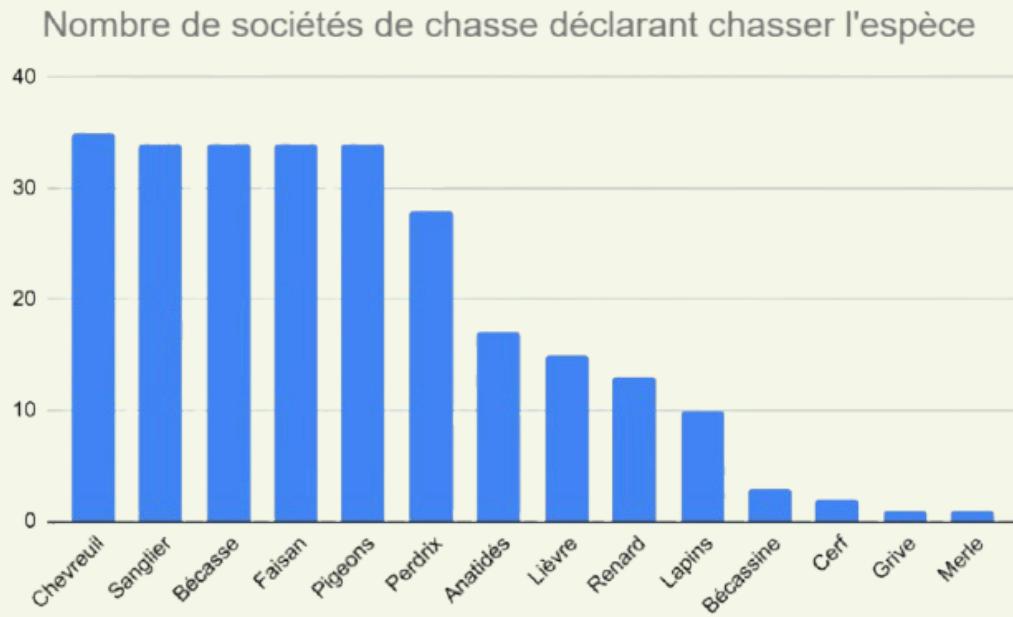
Les adhérents de 81,5% des sociétés de chasse semblent connaître l'existence des ENS, et avoir eu échos de l'objectif de ces périmètres de préservation de la biodiversité, et d'accueil du public. Ainsi, les 18,4% restant n'ont supposément pas connaissance des propriétés départementales, et chassent potentiellement sur ces dernières sans en connaître la vocation.

Proportion d'adhérents des sociétés de chasse ayant connaissance du fonctionnement et des enjeux d'un ENS



# LES ESPÈCES CHASSÉES ET LES PRATIQUES DE CHASSE

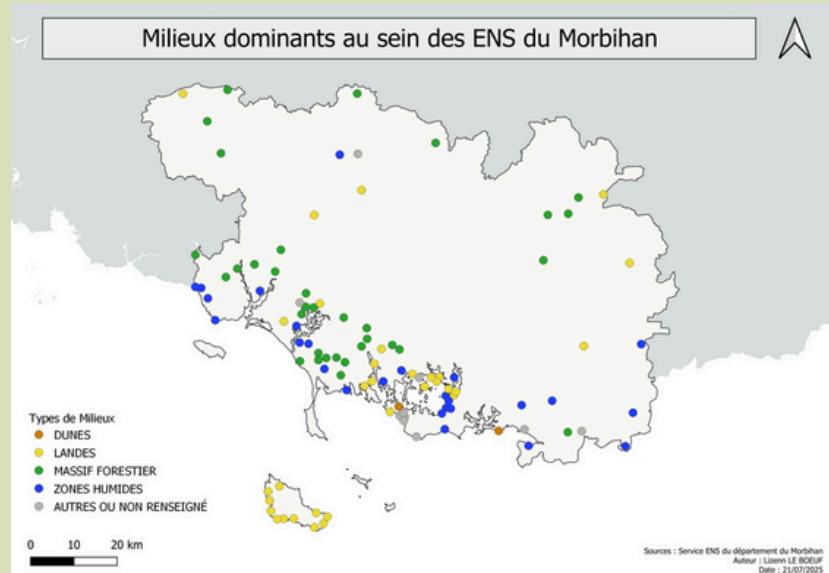
Toutes les espèces chassables dans le Morbihan, au nombre de 75, ne sont pas systématiquement chassées, sur les sites ENS ou en dehors. On peut donc distinguer les espèces chassables des espèces chassées. La consultation des sociétés de chasse permet de définir un cortège d'espèces chassées qui s'élève au nombre de 20 espèces ou groupes d'espèces (ex : anatidés) dont les principales figurent ci contre.



En moyenne, les sociétés de chasse de sites ENS chassent 2.7 jours par semaine. La majorité des sociétés de chasse pratiquent les sites les jeudis et dimanches. Ces deux jours sont souvent pratiqués de paires. Les dimanches sont jugés comme des jours clés notamment dans le cadre de la régulation du Sanglier, car les battues nécessitent des effectifs importants de chasseurs, plus nombreux à être disponibles les week-end. Ceci s'explique également par l'application des premières conventions effectives, qui octroyaient le droit de chasse majoritairement sur ces deux jours.

## UNE DIVERSITÉ DE MILIEUX

Il est possible d'étudier les pratiques de chasse selon les différents types de milieux naturels présents au sein des ENS Morbihannais. Ceux-ci peuvent être répartis en trois grandes catégories : Les milieux forestiers, les milieux de landes et les zones humides et marais. Les espèces chassées au sein de ses milieux sont évidemment légèrement différentes car les habitats diffèrent. Cependant, les tendances générales restent les mêmes.

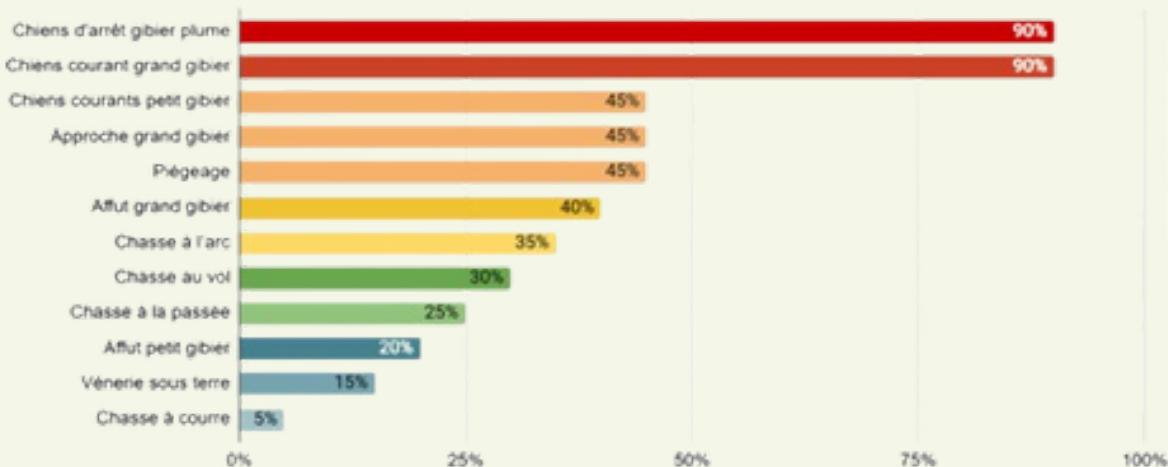




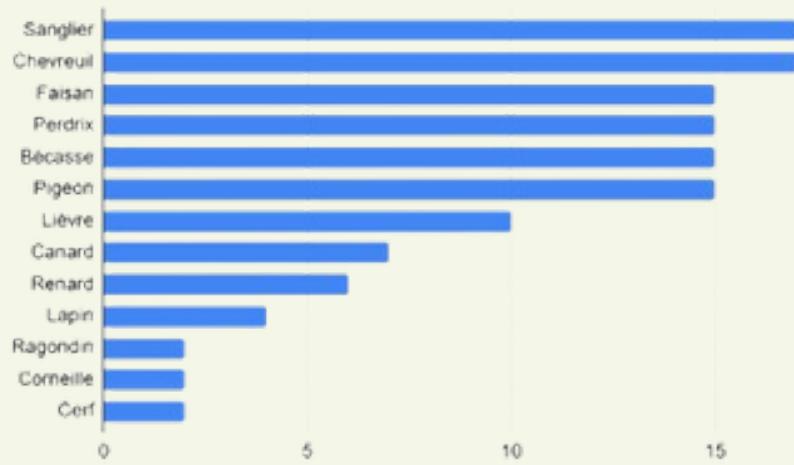
Les ENS forestiers chassés sont présents au nombre de 28 sur le département. 23 sociétés de chasse sont concernées, certaines d'entre-elles chassant sur plusieurs ENS au sein d'une même commune. Les pratiques les plus courantes ou les plus appliquées au sein des milieux forestiers sont la chasse aux chiens courants pour le grand gibier, c'est-à-dire la chasse par battue des chevreuils, sangliers, renards ou cerfs. A pourcentages égaux, la seconde chasse la plus pratiquée est la chasse au chiens d'arrêt pour le gibier à plume, majoritairement centrée sur la Bécasse des bois, ou les espèces lâchées comme le Faisan ou la Perdrix. Par ces pratiques, les espèces les plus chassées en milieux forestiers sont donc le chevreuil, et le sanglier. Ces chiffres donnent à voir que la pression de régulation sur le sanglier et le chevreuil semble être appliquée sur la majorité des sites ENS forestiers.

Les sociétés de chasse rencontrent une problématique de conciliation de l'activité de chasse avec la présence d'autres usagers sur les sites. La diversité des usages est à prendre en compte dans la structuration de la chasse au sein des ENS, compte tenu du rôle d'ouverture au public que ceux-ci portent.

Types de chasse pratiqués par les sociétés de chasse sur les ENS boisés du Morbihan



Nombre de sociétés de chasse chassant les espèces forestières



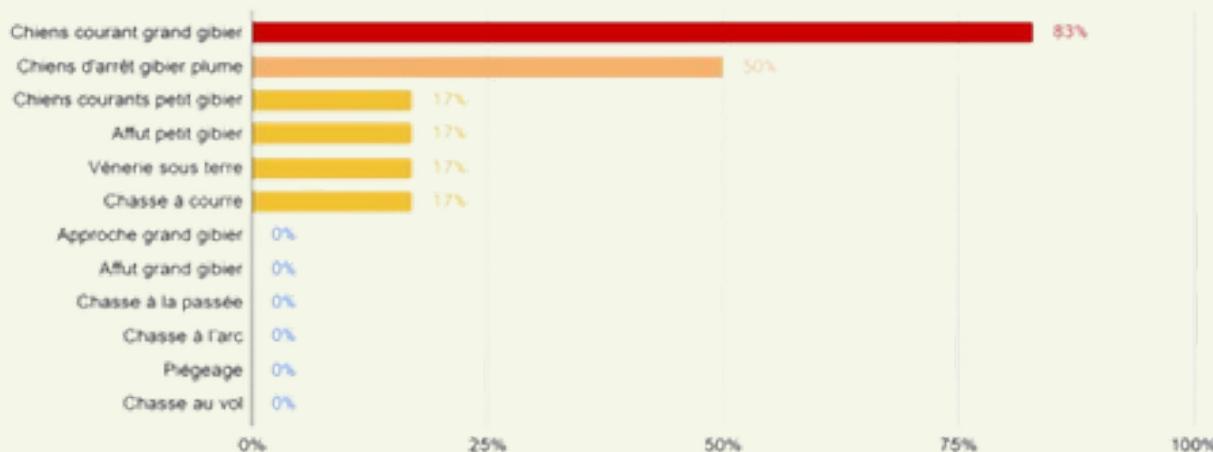


**⚠ Ces résultats sont à analyser de manière prudente car le manque de données et le nombre très restreint de réponses (6) pour les ENS à dominance de landes ne permettent pas de posséder un échantillon représentatif des pratiques.**

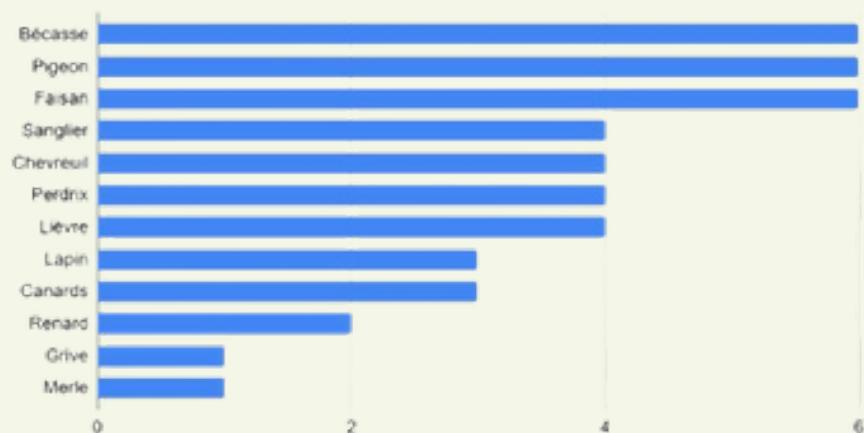
Les ENS de landes chassés sont présents au nombre de 22 sur le département, et cela concerne 14 sociétés de chasse. La pratique qui semble la plus présente est la chasse au chiens courants sur grand gibier. En effet, les espèces chassables en battue que sont le sanglier, le chevreuil ou encore le renard sont observables dans les landes. De la même manière, la chasse aux chiens d'arrêts pour le gibier à plumes est pratiquée. La Bécasse, le Pigeon et le Faisan sont déclarés chassés par l'ensemble des sociétés de chasse ayant répondu à l'enquête sur ce type de milieu. Il est à noté que plusieurs sites font l'objet de lâchers de faisans et de perdrix.

Au vu des pratiques exposées par les sociétés de chasse elles même, les enjeux cynégétiques se concentrent autour de la chasse au petit gibier, dont quelques espèces sont en déclin (ex : lapin de garenne). De plus, tout comme au sein des ENS forestiers, une problématique de multi-usage est à prendre en compte afin de permettre la pérennité des divers usages du site. Les efforts seraient donc à concentrer sur l'information des autres usagers de la présence de la chasse sur ces sites.

Types de chasse pratiqués par les sociétés de chasse sur les ENS landicoles du Morbihan



Nombre de sociétés de chasse déclarant chasser les espèces landicoles



# ESPACES NATURELS SENSIBLES DE ZONES HUMIDES ET MARAIS

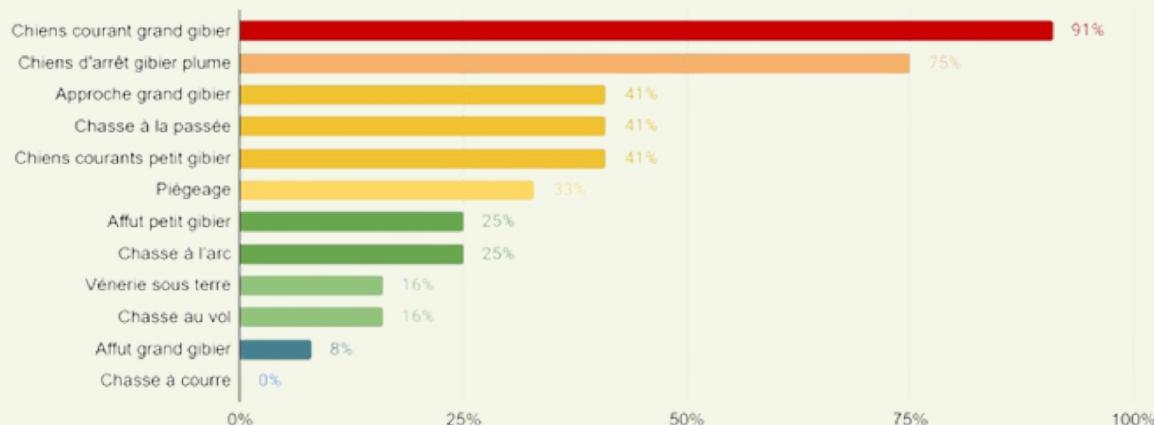


On dénombre 23 sites ENS de zones humides ou de marais chassés sur le département, ce qui concerne 18 sociétés de chasse, dont 12 ont répondu à l'enquête. Ceci permet d'exposer que les pratiques de chasse les plus répandues au sein de ces sites ENS sont la chasse aux chiens courants sur le grand gibier, et la chasse aux chiens d'arrêts pour le gibier à plumes.

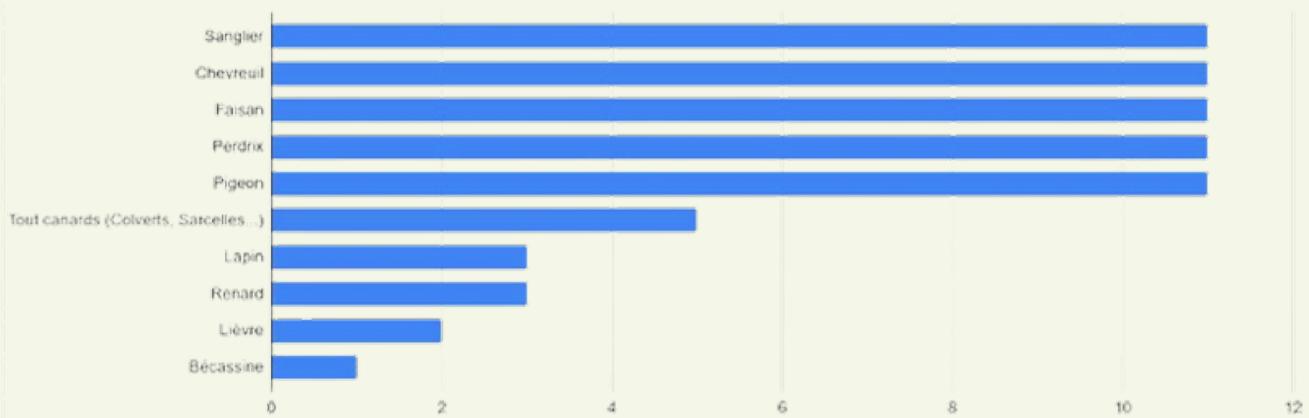
Les espèces généralement chassées sont les mêmes que dans les milieux forestiers et landicoles (Sanglier, Chevreuil, Faisan et Perdrix). La pratique de la chasse à la passée inclue les anatidés à la liste des espèces prélevées, mais elles restent minoritaire vis à vis du grand gibier et des oiseaux issus de lâchers. La liste des anatidés chassés contient plusieurs espèces que les statuts de conservation européens, nationaux ou régionaux classent comme menacées (Liste rouge UICN).

Enfin, sur certains secteurs de forte fréquentation, notamment sur le littoral, la chasse est difficile à organiser pour les pratiquants lors des jours de forte affluence. L'enjeu du multi-usage est donc également présent au sein des ENS des zones humides et de marais.

Types de chasse pratiqués par les sociétés de chasse sur les ENS de zones humides et marais du Morbihan



Nombre de sociétés de chasse chassant les espèces de marais et zones humides



# CONCLUSION



La somme des chasseurs pratiquant la chasse aux oiseaux d'eau reste faible par rapport aux pratiquants de la chasse au petit et grand gibier. Le petit gibier se raréfie, et le grand gibier (ex : sanglier) se multiplie. Ainsi, les pratiquants délaissent peu à peu la pratique de la chasse au petit gibier, et se reportent sur des chasses telles que la chasse aux chiens courants grand gibier, l'affût ou l'approche grand gibier. Cette dynamique départementale semble s'appliquer également au sein des ENS.

Les types de chasse les plus répandus sont les mêmes dans les trois types de milieux. Un enjeu semble toutefois plus important autour des oiseaux d'eau car les espèces chassées sont parfois menacées. De plus, au cœur de ces sites, il y a une forte problématique de multiusage.

Il est possible d'évoquer un biais à ces chiffres car ces données résultent de déclarations faites par les sociétés de chasse, évoquant leurs pratiques à l'échelle de leur territoire de chasse et non systématiquement de manière spécifique au périmètre de l'ENS. Ainsi, il est complexe d'obtenir des données propres aux ENS, même si il est possible de supposer que les pratiques y suivent les tendances départementales.

Pour conclure cette phase d'état des lieux, il est acté que le département du Morbihan accueille des ENS d'une grande diversité biologique, se répartissant en trois grands types de milieux principaux que sont les boisements, les landes, les zones humides et marais. Une majorité d'entre eux est chassée. Au sein des 75 espèces chassables dans le Morbihan, l'étude menée auprès des sociétés de chasse locales a permis de relever que seulement certaines d'entre elles sont réellement prélevées ( $\cong 20$  espèces ou groupes d'espèces dont les anatidés).

Selon les critères régionaux, nationaux et européens, les oiseaux d'eau semblent être les espèces les plus menacées, les plus fragiles. A ceci s'ajoute la plus faible densité de chasseurs au sein des zones humides et des marais classés ENS dans le Morbihan. Il est de ce fait supposable que la priorité d'intervention se situe autour de ces milieux, accueillant les espèces les plus sensibles. Les enjeux de préservation restent cependant étendus à l'ensemble des ENS du Morbihan, peu importe le type de milieux. Les enjeux identifiés sont un support pour la rédaction de nouvelles conventions plus adaptées aux enjeux actuels.